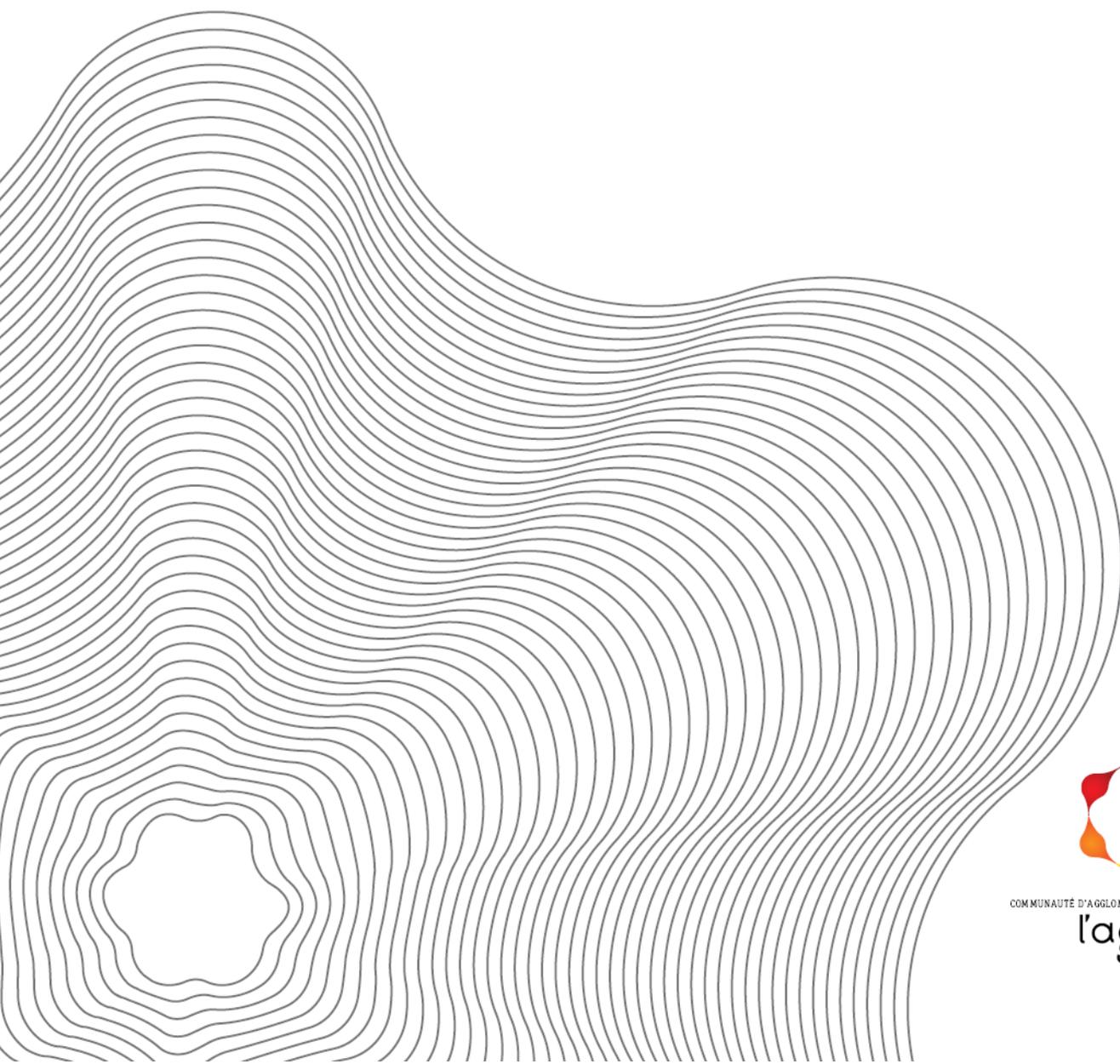


RAPPORT

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES 2024

ANNEXE N°6 : DIRECTION HYDRAULIQUE ET ENVIRONNEMENT (DHE)



SOMMAIRE

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE PUBLIQUE	3
I. SECURISER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE GESTION DE L'EAU - OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE QUALITE AU MEILLEUR COUT.....	3
A. LA POLITIQUE EN MATIERE D'ASSAINISSEMENT	4
B. LA POLITIQUE EN MATIERE D'AEP.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
II. UN NOUVEL ENJEU D'HYDRAULIQUE URBAINE : AMELIORER LA COLLECTE ET L'EVACUATION DE L'EAU DE PLUIE POUR LIMITER LES INONDATIONS ET VALORISER LES COURS D'EAU ET CANAUX EN TANT QUE PATRIMOINE NATUREL ET CULTURE	15
<input type="checkbox"/> EAUX PLUVIALES : PREVENIR LES RISQUES D'INONDATION	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<input type="checkbox"/> RECETTES FINANCIERES MOBILISABLES POUR LES COMPETENCES GEPU ET GEMAPI .	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
DEFINI.	
<input type="checkbox"/> BUDGET.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
<input type="checkbox"/> PROGRAMMATION 2022.....	ERREUR ! SIGNET NON DEFINI.
a. <i>Entretien et travaux sur les ouvrages pluviaux.....</i>	Erreur ! Signet non défini.
b. <i>Finalisation du Schéma Directeur de Gestion des eaux pluviales de la CACL....</i>	Erreur ! Signet non défini.
c. <i>Mise en œuvre de techniques de génie végétal dans les canaux urbains de l'agglomération littorale destinées à améliorer les écoulements et optimiser les coûts d'entretien</i>	Erreur ! Signet non défini.
d. <i>Programme d'Action pour la prévention des inondations</i>	Erreur ! Signet non défini.
III- CONTRIBUER A PRESERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE DE LA CACL ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSOCIATIVES DU TERRITOIRE	23
1. Les orientations budgétaires 2022.....	23
2. Fonctionnement.....	26
a) Collecte.....	26
<input type="checkbox"/> Collecte des déchets ménagers et assimilés	26
<input type="checkbox"/> Bennes ouvertes	26
<input type="checkbox"/> Pré-collecte	26
<input type="checkbox"/> Collecte en apport volontaire du verre.	27
b) Transit et traitement.....	27
<input type="checkbox"/> Collecte et traitement des déchets spécifiques	27
<input type="checkbox"/> Exploitation de la déchetterie à Rémire-Montjoly	27
<input type="checkbox"/> Exploitation de la déchetterie de Cayenne.....	27
<input type="checkbox"/> Exploitation de la plate-forme de compostage des déchets verts	27
<input type="checkbox"/> Mise en décharge des déchets ménagers	27
<input type="checkbox"/> Exploitation du Centre de tri des recyclables secs – EKO TRI.....	28
<input type="checkbox"/> Fourrière animale pour chiens et chats	28
c) Prestations diverses	28
<input type="checkbox"/> Campagne de caractérisation des refus au centre de tri.....	28
<input type="checkbox"/> Mise en place d'une gestion centralisée des données d'exploitation	28
d) Prévention et réduction des déchets.....	28
<input type="checkbox"/> Programme de sensibilisation à l'environnement.....	28
<input type="checkbox"/> Programme de réduction des déchets	29
<input type="checkbox"/> Appel à projet déchets marins Outre-Mer	29
3. Investissement.....	29
<input type="checkbox"/> Renforcement de la collecte sélective du verre.....	30
<input type="checkbox"/> Plan de communication dédié à la collecte sélective et aux bons gestes	30
<input type="checkbox"/> Achat de fournitures de conteneurs à déchets ménagers (achat de bacs)	30
<input type="checkbox"/> AMO collecte fluviale.....	30
<input type="checkbox"/> AMO bornes aériennes OMr	30
<input type="checkbox"/> Plan d'Action Territorialisé	30
<input type="checkbox"/> mise en place apport volontaire bornes emballages (PAT).....	31
<input type="checkbox"/> Densification réseau bornes à verre	31
<input type="checkbox"/> AMO prise de compétence propreté	31
<input type="checkbox"/> Bennes ouvertes	31
<input type="checkbox"/> Réseau de déchetteries	31

<input type="checkbox"/>	Déchetterie de Macouria (2020-2023)	31
<input type="checkbox"/>	Déchetterie de Matoury (2022-2024)	32
<input type="checkbox"/>	Déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande (2022-2023)	32
<input type="checkbox"/>	Travaux divers : audit, mise en conformité sécurité, réparations diverses,	32
<input type="checkbox"/>	Aménagements divers : panneaux signalétiques, équipements réglementaires	32
<input type="checkbox"/>	Réhabilitation de décharges.....	32
<input type="checkbox"/>	Prolongation et suivi post-exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins.....	32
<input type="checkbox"/>	Nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND).....	33
<input type="checkbox"/>	Etude pour la réalisation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL	33
4.	Prévention et réduction des déchets : le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)	34
5.	Le soutien de la CACL à la dynamique associative du territoire.....	35
<input type="checkbox"/>	Projets éligibles.....	35
<input type="checkbox"/>	Attribution des subventions	36

/

LES GRANDES ORIENTATIONS EN MATIERE DE POLITIQUE PUBLIQUE

La mise en œuvre des politiques publiques de la CACL se réfléchissent aussi à l'échelle opérationnelle pour une partie d'entre elles. Notamment au travers des compétences permettant de répondre aux besoins essentiels des habitants du centre-littoral tout en rendant attractif le territoire de la CACL par le développement de ses infrastructures.

C'est ainsi que les compétences relatives à la gestion du petit cycle et du grand cycle de l'eau, à la gestion des déchets et la prise en compte des sujets de développement durable, à l'habitat et à la mobilité, à l'aménagement dont sa planification et à la mise en œuvre d'un développement économique et rural se développent désormais, au sein de directions telle que la DHE, la DHAM et la DDAE.

Ces Directions sont depuis septembre 2019, regroupées au sein d'une DGA en charge de la dimension Technique, Stratégique et Opérationnelle de l'attractivité du territoire (DGA TSO).

L'organisation de cette DGA Technique, Stratégique et Opérationnelle en interface avec la DGS est la suivante :

I. SECURISER ET MODERNISER LES INFRASTRUCTURES DE GESTION DE L'EAU - OFFRIR AUX USAGERS UN SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE ET DE L'ASSAINISSEMENT DE QUALITE AU MEILLEUR COUT

La CACL exerce depuis sa création en 1997 la compétence Alimentation en Eau Potable (AEP) et depuis mars 2005 Assainissement des Eaux Usées (AEU) pour le compte des six communes du bloc communautaire.

Socle du schéma d'équipement adossé au PPI territorial, la politique publique de l'eau et de l'assainissement doit continuer en 2024 à osciller entre exigence du respect des normes, niveau de qualité, continuité du service et coût acceptable pour l'utilisateur. Ce triptyque d'indicateurs sera à apprécier en 2024, dans le cadre des contrats de progrès signés en décembre 2019 sur l'Eau et l'Assainissement.

Ces contrats de progrès permettront à l'Agglo d'afficher ses marges de progrès sur une gestion de l'eau de qualité. Ces indicateurs, traçables au travers de l'exploitation des services, contribuent désormais, conformément au plan Eau Dom, d'inscrire la CACL dans une démarche normée où l'optimisation de l'exploitation rime avec constance des subventions obtenues.

Deux nouvelles compétences, la gestion des eaux pluviales urbaines et la GEMAPI sont venues compléter depuis 2021 le panorama de nos actions dans les domaines de l'hydraulique urbaine au sens large. La compétence des eaux pluviales, a pu faire l'objet, fin 2019, de décisions de la CLECT sur le montant des charges pour le transfert du pluvial. Depuis le transfert des charges et des personnels, engagés en 2021 et poursuivi en 2022 et 23, il s'agira en 2024 de continuer et mettre en œuvre les engagements majeurs du Service tant en termes d'exploitation des ouvrages que dans le cadre des investissements à produire pour réhabiliter les ouvrages ou construire de nouveaux ouvrages.

L'enjeu étant de permettre à l'Agglo de disposer des moyens de mettre en œuvre cette compétence sensible politiquement, cruciale pour le développement du territoire, impactante pour la sécurité des biens et des personnes, avec une adaptation des moyens et une vision technique et administrative proposée pour la première fois à l'échelle intercommunale.

L'année 2024 marquera encore une nouvelle étape dans cette ambition, au travers des orientations décrites ci-après, notamment par les premières mesures et actions telles que programmées par le Schéma directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP), dont l'adoption finale devra intervenir cette année.

A. Les orientations budgétaires de la politique de l'eau potable en 2024

Ce rapport d'orientation budgétaire est une vision nous menant jusqu'en 2026 et correspondant aux investissements majeurs à réaliser par les équipes du service eau potable-assainissement.

Les OIN

Avec près de 11 OIN et 8500 logements supplémentaires, la CACL devra affronter la restructuration d'une bonne partie de ses réseaux et infrastructures sur l'ensemble des communes du territoire.

Cette dernière aura pour objectif d'accueillir sereinement les nouveaux habitants de ces quartiers mais également de maintenir la qualité du service rendu aux clients actuels. Pour programmer au mieux ces investissements la CACL doit s'engager dans des échanges avec l'EPFAG pour coordonner tant techniquement et surtout financièrement, la participation de ce dernier dans les investissements induits par l'émergence des OIN.

Seule une vision macro et inter-service des projets permettra la bonne échelle d'intégration dans un PPI CACL, déjà arrêté.

L'élargissement de l'assiette

Malgré la maturité du service eau potable, il reste encore des secteurs du territoire de la CACL à couvrir. Les réserves de clients dont les plus importantes sont les grandes zones d'habitats informels représentent l'un des points clés de l'amélioration des recettes du service eau potable.

La gestion patrimoniale

Renouveler le réseau, dont certains sont âgés de plus de 60 ans, est l'objectif d'un programme intense afin d'apporter aux usagers des centres-villes une qualité de service améliorée tant sur les volets pressions que sur l'organoleptique.

Le SDAEP

Après 7 ans, nous proposons la réalisation d'un nouveau Schéma Directeur d'Alimentation en Eau Potable. Ce dernier permettra d'intégrer les OIN et d'entrevoir les futurs investissements à réaliser sur le territoire. Le futur SDAEP apportera aussi des réponses en matière de protection contre les actes de malveillance en sécurisant les ouvrages pour les protéger contre les intrusions et actes de vandalismes

B. Les orientations budgétaires de la politique d'assainissement en 2024

Cette projection à 2 ans cadre les investissements majeurs devant être concrétisés par les équipes du service eau potable-assainissement :

Les OIN

Comme mentionné précédemment, se sont environ 8500 logements que les 11 OIN vont faire émerger sur le territoire de la CACL. Cette réorganisation des réseaux et des infrastructures devra accueillir sereinement les nouveaux habitants de ces quartiers afin de maintenir la qualité du service en assainissement collectif et non collectif, déjà existante.

Pour programmer au mieux ces investissements la CACL doit s'engager dans des échanges avec l'EPFAG pour coordonner tant techniquement mais surtout arrêter la participation financière de ce dernier dans les investissements induits par l'émergence des OIN.

Seule une vision macro et inter-service des projets permettra la bonne échelle d'intégration dans une PPI CACL déjà arrêtée. Cette réflexion a été intégrée dans le cadre de la révision du SDAEU, et elle se poursuivra dans sa phase 3 en 2024 par l'élaboration du plan d'actions et programme de travaux et par l'adaptation du zonage EU dans les zones OIN

L'élargissement de l'assiette

Avec des kilomètres de réseau d'assainissement, la CACL doit maintenant renforcer son action sur les raccordements en améliorant le taux de mobilisation des subventions disponibles. Ces réserves de clients permettront de stabiliser l'équilibre du contrat et de renforcer la capacité à investir du service assainissement, mais également de permettre à la STEP Leblond de pouvoir se rapprocher de ces objectifs en termes de traitement.

La gestion patrimoniale

La CACL va apporter aux usagers du centre-ville de Cayenne des investissements massifs sur la réhabilitation des réseaux des eaux usées, réseaux pour certains âgés de plus de 60 ans.

Ces investissements impacteront directement le cadre de vie des usagers mais donneront également à la Cellule Exploitation le pouvoir de se concentrer sur la maîtrise des contrats.

Le SDA

Plus qu'une mise à jour, c'est clairement la refonte d'un document cadre qui a alimenté les actions du service assainissement pendant près d'une vingtaine d'année. La réalisation du nouveau SDA entraînera une évolution du zonage, et donnera le rythme des investissements stratégiques à mettre en place jusqu'en 2030 pour être en accord avec le développement du territoire. Ce document essentiel au bon fonctionnement du service, sera l'occasion de doter la collectivité de la numérisation de son réseau. Un modèle numérique permettant d'être plus dans la prospective aussi bien dans la gestion de son réseau que dans les investissements nécessaires sur ce dernier.

Hormis les grands sujets qui impacteront l'ensemble du service, les orientations budgétaires de 2024 sont l'occasion de mettre en place des objectifs par cellule et en exergue les moyens pour assurer le déploiement de ces objectifs sur l'assainissement.

Nous pourrions donc doter la collectivité d'un outil de décision et à terme d'une salle numérique de pilotage du réseau.

Les actions par cellule

La cellule Maitrise d'ouvrage

Avec une programmation ambitieuse et un volet ressource humaine à stabiliser, la mission impérial de cette cellule est d'augmenter la cadence de la commande publique avec un rythme à atteindre sur cette année 2024 de plus de 20 millions d'euros de travaux sur les deux compétences. Cette programmation qui mêlera en fonction des compétences extensions, renouvellement, et travaux d'infrastructure, sera propulsée par les Aqua-prêts.

Pour ce faire, le renforcement de la cellule Maîtrise d'ouvrage doit être poursuivi afin d'atteindre sa pleine mesure.

Cette cellule devra accomplir le lien avec la cellule exploitation afin de simplifier l'intégration des réseaux aux patrimoines de la CACL.

L'amélioration de l'ingénierie financière et du suivi de la facturation est indispensable pour enchaîner les opérations et mobiliser au mieux l'ensemble des financements disponibles.

Sur le volet développement durable, cette cellule participe activement à la protection des milieux. En effet sur le volet de l'assainissement, les travaux engagés permettront de limiter les rejets d'eaux usées dans le milieu naturel en éliminant progressivement certaines fosses toutes eaux qui ne sont pas entretenues.

Sur le volet de l'eau potable, la réduction des fuites nous ramène à une meilleure gestion de la ressource mais le développement durable c'est également offrir aux habitants du territoire des conditions de vies améliorées, et limiter les impacts négatifs sur notre environnement.

Le dispositif Aqua prêt

Ce dispositif financier vient faciliter les ambitions de la CACL mais également contraindre le service à plus de rigueur sur la planification des projets.

La CACL dispose de schémas directeurs pour les compétences Eau et Assainissement, et les besoins en investissement sont encore conséquents sur le territoire du fait du rattrapage nécessaire et du dynamisme du territoire en terme d'infrastructure :

- la capacité d'autofinancement ;
- le taux de subvention par opérations ;
- les délais d'instruction des subventions.

Ainsi, la réalisation des infrastructures d'eau et d'assainissement se trouve parfois ralentie, alors même que la dynamique du territoire pourrait supposer un rythme plus soutenu.

Dans la pratique, le schéma de financement des investissements sur ces trois compétences repose généralement sur le principe suivant :

- Autofinancement : en général 40% du montant de l'opération
- Subvention : (Etat dont FCTVA et Europe : 60 %)

Les opérations accessibles aux subventions dites éligibles, ne comprennent pas les opérations de réhabilitation, voire de renforcement qui doivent être intégralement financées.

Dans le cadre de la mise en œuvre du PPI 2021, il avait été considéré que ces projets d'investissement en hydraulique AEP, hydraulique Eaux Usées et hydraulique Pluviales, pourraient être accélérées par la possibilité de financer, via des dispositifs de prêts, la part de financement de la CACL, dans le contexte du plan de relance et plus largement de la disponibilité des financements Etat et Européens.

I- Modalités proposées par la Banque des Territoires

Sur les compétences Eaux et Assainissement, justement, la Banque des Territoires nous permet l'accès à des produits financiers adaptés aux besoins de financement de nos investissements :

- Amortissement sur des durées longues (durée de vie des installations, soit des durées de l'ordre de 40 à 50 ans voir 60 ans pour les réseaux)
- Taux variable basés sur le taux du livret A + 0,60 %.
 - o Il doit être souligné que ces dispositifs comportent une dimension variable, indexée sur le livret A, actuellement au taux de 1%
- Taux Fixe mais dans ce dernier cas la durée du prêt sera limitée à 25 ans.

La Banque des Territoires précisera quels montants pourront faire l'objet d'un taux fixe.

Il appartient ensuite à la CACL d'arbitrer entre d'une part la nécessité d'amortir les prêts sur une durée longue (pour avoir des échéances faibles) et d'autre part l'intérêt d'avoir un taux fixe (pour se prémunir de toute variation de taux).

II- Les montants des aquapréts possibles

Sur ces bases et après concertations préalables avec la Banque des Territoires, les montants pouvant être pris en compte dans ces dynamiques sont les suivants :

- **AEP**
 - o Etudes Générales
 - o Extension de réseaux
 - o Réhabilitations de reseaux
 - o Renouvellement
 - o Renforcement de reseaux
- **Eaux Usées**
 - o Extensions de réseaux
 - o Réhabilitations de reseaux
 - o Raccordements

La Banque des Territoires a proposé à la CACL une offre de prêt pour la réalisation d'un Contrat de Prêt AQUAPRET d'un montant total de 16 386 824 € auprès de la Caisse des dépôts et consignations. Cette offre permet le financement de 21 opérations de renouvellement du réseau d'eau potable, de la réhabilitation des grands réservoirs de Matoury et de Montabo, de 2 opérations d'extension du réseau à Rémire-Montjoly et à Roura, ainsi que de 2 projets de renforcement des ouvrages d'alimentation en eau potable du bourg de Montsinéry et la construction d'un nouveau réservoir.

La Banque des Territoires a soumis à la CACL une offre de prêt pour la réalisation d'un Contrat de Prêt AQUAPRET d'un montant total de 12 696 288 € auprès de la caisse des dépôts et consignations pour le financement d'opérations d'extension du réseau d'assainissement collectif inscrites dans le programme pluriannuel d'investissements (PPI).

La cellule exploitations

Garante de la qualité du service rendu aux usagers mais également de la pérennisation des infrastructures, cette cellule a entre ses mains les 3 contrats emblématiques de la CACL :

- Le contrat de l'Eau potable qui arrive en milieu de vie.

- Les 2 contrats d'Assainissements (contrat SGDE pour Cayenne et contrat CIE pour le reste du territoire), qui prendront fin en 2025.

Comprendre, suivre, contrôler pour améliorer, c'est l'objectif de 2024 sur ces 3 contrats.

Ils sont soumis à un haut niveau de contrôle avec le suivi réglementaire des droits et des obligations des délégataires, le suivi des indicateurs techniques et financiers des contrats, le suivi travaux intégrés, ainsi que la mise en œuvre des tableaux d'amélioration de l'exploitation partagés par la collectivité et les exploitants.

C'est tout le programme qui doit être continué par la cellule exploitation, pour voir apparaître au cours de l'exercice 2024, les premiers vrais investissements travaux de cette cellule.

Pour finir, la recherche des raccordements est l'objectif qui doit être déployé immédiatement en utilisant l'ensemble des moyens à la portée de la cellule : l'emploi des subventions OEG, la communication de proximité par une sectorisation des actions ciblées, et parfois des orientations de travaux à proposer à la cellule maîtrise d'ouvrage.

Une montée en gamme doit être engagée, pour que les missions d'Exploitations soient plus amplement déployées. Pour ce faire, une réflexion sur les missions de la Cellule Exploitation devra être actée.

Le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC)

S'agissant du SPANC, il convient de rappeler qu'un premier budget annexe, indépendant de celui de l'assainissement collectif a été créé en 2014.

Depuis juin 2013, en effet chaque acte réalisé est soumis à redevance, ce qui autorise, compte tenu du nombre d'actes réalisés, une autonomie financière du SPANC depuis 2020.

La structure financière permet potentiellement de payer à temps complet 2 agents du SPANC, et d'assurer l'équilibre des charges de ce dernier.

Plusieurs enjeux majeurs du SPANC constitueront également l'année 2024 :

- Le lancement d'une campagne de communication afin d'augmenter le nombre de contrôle de réalisation, contrôle obligatoire mais peu demandé par les propriétaires notamment par méconnaissance de la réglementation ;
- Le lancement d'une étude de cadrage et de configuration pour définir les différents scénarios pour la réalisation du contrôle de bon fonctionnement, puis sa mise en place ; il s'agit du dernier contrôle obligatoire restant à mettre en œuvre ;
- La mise en place d'un suivi et d'une procédure de pénalisation pour tous les biens ayant été contrôlés et pour lesquelles des travaux prescrits n'ont pas encore été établis en fonction des délais de mises en conformité ;
- Le lancement d'études de cadrage pour l'éventuelle mise œuvre des compétences facultatives tel que la compétence vidange et ou entretien ;
- La mise à jour du règlement de service avec notamment la modification des pénalités applicables ;
- La création d'une charte de qualité pour un ANC plus performant.

Par ailleurs, tout comme le dispositif d'aide au raccordement, 2024, sera l'année du conventionnement entre la CACL et l'Office de l'Eau de Guyane d'un dispositif d'aide à la réhabilitation des dispositifs d'assainissement non collectif sur critère social.

Ce dispositif d'aide, dont le montant restant est de 211 500 € permettra la réhabilitation de dispositif d'ANC non conforme et améliorera ainsi la situation sanitaire et environnementale du territoire en diminuant les rejets d'eaux usées non traitées en milieu naturel.

Tout comme pour le SPAC, cette convention signée en cours d'année 2021 va être renforcée par une communication 360° plus agressive et fait d'ores et déjà l'objet d'une décision par délibération dès le mois de Janvier pour valider les modifications actées entre la CACL et l'OEG.

Pour les besoins matériels, Le SPANC de la CACL, ayant un budget sain et excédentaire, fera un investissement pour l'acquisition d'un nouveau véhicule adapté au besoin de contrôle et au stockage du matériel d'intervention (barre à mine, pioche, pelle, canne à boues, nettoyeur, etc...), les charges d'entretiens seront également supportées par ce même budget.

Le SPANC de la CACL devra faire l'acquisition d'une canne à boues pour déterminer le volume de boues présent dans les ouvrages de traitement des eaux usées.

Il sera également souscrit un contrat auprès du fournisseur de la CACL pour un forfait carburant adapté au besoin des équipes de contrôle terrain.

Le Progiciel Visio ANC, sera rétabli sur l'ensemble des postes des agents concernés et les frais de Mise à jour et de formation seront directement imputés sur le budget du SPANC. Les agents seront également équipés de tablette pour la prise de note terrain et pour la synchronisation des données via le progiciel.

En ce qui concerne les ressources humaines, une montée en gamme est à l'ordre du jour. En effet, les agents actuellement en poste [1 assistante et 2 chargés de missions, dont 1 affecté à 50%], ne peuvent pas réaliser leurs missions quotidiennes et dans le même temps, avancer sur le développement des compétences du SPANC.

Le recrutement d'un technicien de Cat B pour les missions Contrôle et Administration devient primordial ; ce recrutement est attendu à court terme.

A moyen terme, la poursuite du renforcement du SPANC pourra être validé par la montée en charge des missions actuelles et nouvelles. Les nouvelles dispositions attendues par le zonage d'assainissement, d'une part et une plus grande maîtrise des opérations externes et connexes au SPANC, sont aussi les paramètres du développement du SPANC de la CACL.

Gestion financière & Gestion administrative

Dans un objectif de performance opérationnel et administrative, une Cellule Gestion Financière et Administrative des Projets (GAFP) sera mise en œuvre. Véritable outil de transversalité, ses missions principales sont :

- Le Suivi et le contrôle de procédures d'exécution administrative et financière des marchés publics
- Le Suivi et le contrôle de mise en œuvre des aides publiques, tant dans leur préparation, avec les charges de mission opérationnels, que pour leur exécution et la remontée des recettes ;
- Le support et les liaisons administratives et opérationnelles avec les services de la DAFP, pour l'exécution des opérations comptables et budgétaires du Service AEPASS

Tels sont, chers collègues, les grands axes de ma politique pour l'Eau et l'Assainissement que je vous propose de développer dans les orientations budgétaires qui suivent sur la CACL pour l'année 2024. Il conviendra néanmoins de prioriser les opérations afin de déterminer celles qui pourront être effectivement menées dans le cadre des enveloppes budgétaires qui seront octroyées.

Les Orientations budgétaires et stratégiques du service de l'Assainissement Collectif pour l'année 2024 en cohérence avec le contrat de progrès signé en Décembre 2019 :

Poursuite des programmes en cours :

- **CACL :**
 - Schéma directeur des eaux usées SDA :
 - **Montant des études : 314 234,00 €**

- **Ville de Cayenne:**
 - *EU Travaux d'urgence : De Gaulle*
 - **Montant de l'opération : 518 962,00 €**

 - EU Cités Périphériques de Cayenne : Montabo Nord – Tranche 1
 - **Montant de l'opération : 1 742 151,37 €**
 - *Financement Aquaprêt*

 - EU Cités Périphériques de Cayenne : Montabo Nord – Tranche 2
 - **Montant de l'opération : 1 979 925,72 €**
 - *Financement Aquaprêt*

 - EU Cités Périphériques de Cayenne : Cabassou Madeleine - Phase 4
 - **Montant de l'opération : 2 534 000,00 €**
 - *Financement Aquaprêt*

- **Commune de Rémire – Montjoly :**
 - EU Rémire : Phase 1 Versant Sud
 - **Montant de l'opération : 2 259 370,00 €**
 - *Financement Aquaprêt*

 - EU Rémire : Phase 1 Bassin Versant Nord
 - **Montant de l'opération : 1 670 191,00 €**
 - *Financement Aquaprêt*

Soit un montant total de 11,00 M€ d'opération.

Programmation 2024 :

- **CACL:**
 - Travaux réseaux existants & Travaux d'urgence
 - **Montant de l'opération : 500 000€**

- Réalisation de branchement EU :

- *Montant prévisionnel des Travaux : 100 000€*
- Sécurité des accès des lagunes :
- *Montant prévisionnel des Travaux : 100 000€*

- **Ville de Cayenne:**
- EU Cités Périphériques de Cayenne : Lot 7 (Transfert Chatenay – N'zila)
- **Montant de l'opération : 4 400 000€**
- *Financement Aquaprêt*

- EU Cités Périphériques de Cayenne : Lot 7 (N'zila - Galmot)
- **Montant de l'opération : 2 200 000 €**
- *Financement Aquaprêt*

- *EU Cités Périphériques de Cayenne : Raban Mango Phase 3*
- **Montant de l'opération : 2 500 000€**
- *Financement Aquapret*

- *EU Cayenne - Secteur 1 - Avenue du Général de Gaulle*
- **Montant de l'opération : 3 900 000 €**
- *Financement Aquapret*

- *EU Cayenne - Secteur 2 - Marché*
- **Montant de l'opération : 2 300 000 €**
- *Financement Aquapret*

- *EU Cités Périphériques de Cayenne : Colonne de transfert de Montabo Nord (jusqu'à la STEP Leblond)*
- **Montant de l'opération : 2 500 000 €**
- *Financement Aquapret*

- *EU Cités Périphériques de Cayenne : Montabo Nord – Tranche 3*
- **Montant de l'opération : 3 500 000€**
- *Financement Aquaprêt*

- **Ville de Matoury :**
- EU Matoury Bourg :
- **Montant des études : 1 900 000€**
- *Financement Aquaprêt*

- **Commune de Rémire – Montjoly :**
- Réalisation du réseau d'assainissement des eaux usées du secteur Rémire – Phase 2
- **Montant total de l'opération : 2 000 000€**
- *Financement Aquaprêt*

- **Ville de Macouria :**
- EU : Soula 1
- **Montant de l'opération : 1 900 000,00 €**
- EU : Eucalyptus 1
- **Montant de l'opération : 2 200 000,00 €**
- **Ville de Roura :**
- Extension et renforcement du réseau des eaux usées de CACAO
- **Montant : 2 200 000€**
- Extension et confortement de l'ouvrage de Traitement des eaux usées de CACAO
- **Montant : 1 600 000€**

Soit un montant total de 33,6 M€ d'opération AQUAPRET compris

Les Orientations budgétaires et stratégiques du service eau potable pour l'année 2023 - 2024:

Poursuite des programmes en cours :

- **Ville de Matoury :**
- Extension Réseau AEP – Secteur Mogès
- **Montant total de l'opération : 800 000,00 €**
- *Autofinancement : 240 000 €*
- Alimentation en eau potable village Palikur
- **Montant total de l'opération : 140 000,00 €**
- *Autofinancement : 140 000 €*
- **Commune de Rémire – Montjoly :**
- Maillage AEP Rémire-Montjoly
- **Montant total de l'opération : 900 000€**
- *Autofinancement : 270 000€*
- Etudes pour Renforcement Stockage AEP sur le Mahury
- **Montant total de l'opération : 200 000€**
- *Autofinancement : 60 000€*
- Etudes pour sécurisation de la digue Rorota
- **Montant total de l'opération : 180 000€**
- *Autofinancement : 54 000€*

- **Ville de Macouria :**
 - Extension de réseau Préfontaine :
 - **Montant total de l'opération : 400 000 €**
 - *Autofinancement : 120 000 €*

- **Ville de Montsinéry-tonnégrande :**
 - Renforcement AEP Bourg Montsinéry-bourg :
 - **Montant total de l'opération : 4 600 000 €**
 - *Autofinancement : 1 500 000 €*

- **Extension réseau AEP RN2- Galion Lieu-dit Beauséjour :**
 - **Montant total de l'opération : 330 000 euros**
 - *Autofinancement : 240 000 €*

- **Commune de Roura :**
 - Sécurisation AEP Bourg Cacao :
 - **Montant total de l'opération : 456 000 €**
 - *Autofinancement : 166 000 €*

Soit un montant total de **8,01 M€ d'opération.**

Programmation 2024 axée sur l'agua prêt et le contrat de progrès :

- **CACL**
 - Programme eau pour tous
 - **Montant total de l'opération : 200 000,00 €**
 - *Autofinancement : 60 000 €*

- Sécurisation électrique des usines AEP de la Comté et du Rorota
 - **Montant total de l'opération : 1 200 000,00 €**
 - *Autofinancement : 360 000 €*

- Réhabilitation des réservoirs de Califourchon et Montabo et construction d'un nouveau réservoir de 4000 m³
 - **Montant total de l'opération : 9 000 000 €**
 - *Autofinancement : 2 700 000 €*

- Etude de la Maison de l'eau
 - **Montant total de l'opération : 200 000,00 €**

- **Ville de Cayenne:**

- Réhabilitation AEP Avenue Général de De Gaulle
- **Montant total de l'opération : 2 000 000,00 €**

- Réhabilitation du réseau AEP cité Anatole
- **Montant total de l'opération : 800 000,00 €**

- Renforcement Conduite de distribution de Mango
- **Montant total de l'opération : 650 000,00 €**

- **Ville de Rémire-Montjoly :**
 - *Travaux d'extension du réseau d'eau potable - Secteur RN4 « La Matourienne »*
 - **Montant total de l'opération : 8 000 000 €**
 - *Autofinancement : 2 400 000 €*

- **Ville de Matoury**
 - *Renforcement de Cogneau-Lamirande*
 - **Montant total de l'opération : 4 000 000€**

 - *Dévolement Balata-PROGT – Phase 2 de Cogneau-Lamirande*
 - **Montant total de l'opération : 2 100 000€**

- Réhabilitation Carrefour du Larivot
- **Montant total de l'opération : 150 000,00 €**

- Renforcement de la surveillance par la mise en œuvre de capteurs
- **Montant total de l'opération : 250 000,00 €**

- **Villes de Matoury et Roura**
 - Interconnexion AEP Roura-Comté
 - **Montant total de l'opération : 4 100 000,00 €**

Soit un montant total de 32,95 M€ d'opération.

II. UN NOUVEL ENJEU D'HYDRAULIQUE URBAINE : METTRE EN PLACE UNE GESTION DES EAUX PLUVIALES ADAPTÉE AU CONTEXTE ENVIRONNEMENTAL POUR LIMITER LES INONDATIONS FRÉQUENTES

- **Les objectifs de l'Agglo pour cette nouvelle compétence**

La communauté d'agglomération, de par les évolutions réglementaires récentes, a acquis des compétences en matière de gestion des eaux pluviales et prévention des inondations.

L'Agglo Centre Littoral est compétente depuis le 1^{er} janvier 2018 en matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI). D'autre part, l'agglo est désormais, depuis le 1^{er} janvier 2020, en charge de la compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GÉPU) qui correspond à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines.

Suite au vote du rapport d'évaluation des charges transférés concernant la compétence gestion des eaux pluviales le 29 novembre 2019, les attributions de compensation ont été modifiées en conséquence par le Conseil Communautaire de l'Agglo le 9 avril 2021, ce qui a permis de mettre en place un budget « eaux pluviales ».

La CACL est désormais pleinement opérationnelle en termes de gestion de la compétence Gestion des eaux pluviales.

Les procédures de transferts de personnels se poursuivront en 2023.

L'Agglo s'est fixée les objectifs suivants :

- Contrôler, entretenir et améliorer les réseaux d'eaux pluviales communaux afin d'améliorer leurs capacités de collecte et d'évacuation des eaux pluviales
Les études diagnostic réalisées depuis 2017 montrent en effet que de nombreux ouvrages présentent des sous-dimensionnements et des incohérences qui génèrent des inondations lors des pluies très fréquentes. L'encombrement des fossés et des canaux par une végétation envahissante et l'obstruction des réseaux enterrés par les déchets aggravent les inondations.
- Contrôler les écoulements et les ouvrages pluviaux situés sur le foncier privé afin de préserver les capacités d'évacuation conformément à la réglementation en vigueur, notamment au droit des aménagements projetés
- Intervenir pour rétablir les écoulements sur les terrains privés lorsque l'intérêt général le justifie
- Définir un mode de gestion des canaux non communaux en tenant compte de leur statut foncier et des obligations des propriétaires
- Poursuivre l'élaboration du PAPI de l'Agglo
- **Recettes financières mobilisables pour les compétences GÉPU et GEMAPI**

La compétence Gestion des eaux pluviales urbaines (GEPU) ne dispose pas, contrairement à d'autres compétences (telles que l'assainissement, l'eau potable, la gestion des déchets) de recette.

La gestion des eaux pluviales urbaines correspondant à la collecte, au transport, au stockage et au traitement des eaux pluviales des aires urbaines constitue un service public administratif relevant des communes, qui peuvent instituer une taxe annuelle pour la gestion des eaux pluviales urbaines, dont le produit est affecté à son financement. Ce service est désigné sous la dénomination de service public de gestion des eaux pluviales urbaines.

La taxe pour la gestion des eaux pluviales urbaines est due par les propriétaires publics ou privés des terrains et des voiries situés dans une zone urbaine ou dans une zone à urbaniser ouverte à l'urbanisation du fait de leur classement par un plan local d'urbanisme ou par un document d'urbanisme en tenant lieu, ou dans une zone constructible délimitée par une carte communale.

Lorsque tout ou partie des missions de gestion des eaux pluviales urbaines est réalisé par un établissement public de coopération intercommunale ou un syndicat mixte, la taxe est instituée par ce groupe-ment. Les communes membres ne peuvent alors pas instituer cette taxe.

Le service des Eaux Pluviales Urbaines est un service public administratif financé par les fonds propres de la collectivité. Les transferts de charge via la révision des attributions de compensation aux communes, sont la seule source de financement pour le fonctionnement du service.

La compétence GEMAPI est financée par les transferts de charges des organismes ou collectivités qui exercent des missions relevant de cette compétence.

Les missions GEMAPI réalisées par les communes ont été intégrées à l'évaluation des charges de la compétence GEPU.

Il n'a pas été identifié d'autres structures exerçant des missions relevant de la GEMAPI.

Il est possible de mettre en place une taxe « GEMAPI » plafonnée à 40€ par habitant soit environ 5 000 000€ par an et répartie sur les taxes existantes.

Il est possible de facturer au propriétaire les dépenses engagées pour assurer l'entretien qui est à leur charge via une procédure de déclaration d'intérêt général (DIG).

A noter que dans les DOM il n'y a pas de cours d'eau privé comme en Métropole. Tous les cours d'eau appartiennent à l'Etat qui doit assurer leur entretien régulier afin de maintenir le cours d'eau dans son profil d'équilibre, de permettre l'écoulement naturel des eaux et de contribuer à son bon état écologique ou, le cas échéant, à son bon potentiel écologique, notamment par enlèvement des embâcles, débris et atterrissements, flottants ou non, par élagage ou recépage de la végétation des rives.

Ces deux modes de financement (taxe GEMAPI et facturation au propriétaire) ne sont pas cumulables.

Des subventions peuvent être mobilisées.

L'office de l'eau peut financer des projets qui entrent dans sa programmation.

Les fonds FPRNM, les fonds européens et prochainement le FONDS VERT peuvent être mobilisés pour des études et des travaux figurant dans un programme PAPI (le financement des réseaux d'eau pluviale est exclu, seuls les ouvrages destinés à prévenir les inondations

exceptionnelles sont éligibles à condition que les bénéfices apportés soient supérieurs au coût de travaux).

- **Budget**

Le budget est basé sur le montant des charges transférées votées le 29 novembre 2019 par la CLECT soit un montant de 6 459 631 € réparti comme suit :

	Cayenne	Macouria	Matoury	Montsinéry Tonné- grande	Rémire -Montjoly	Roura	total
curage ca- naux	890 596 €	110 389 €	192 146 €	13 564 €	486 366 €	12 371 €	1 705 432 €
débroussail- lage fossés structurants	497 773 €	67 621 €	137 680 €	4 313 €	151 777 €	10 699 €	869 863 €
réparations	1 178 525 €	50 999 €	157 651 €	6 363 €	130 661 €	11 674 €	1 535 873 €
hydrocurage	324 769 €	11 344 €	18 564 €	19 €	5 026 €	123 €	359 845 €
entretien bas- sins rétention	46 527 €	10 291 €	8 441 €		15 724 €		80 983 €
divers	50 000 €						50 000 €
total entre- tien	2 988 190 €	250 644 €	514 480 €	24 259 €	789 554 €	34 867 €	4 601 994 €
investisse- ment	1 083 870 €	170 347 €	99 108 €	2 647 €	474 776 €	26 889 €	1 857 637 €
Total	4 072 060 €	420 991 €	613 588 €	26 906 €	1 264 330 €	61 756 €	6 459 631 €

- **Programmation 2023**

- a. **Entretien et travaux d'urgence sur les ouvrages pluviaux**

L'entretien et les travaux urgents sur les ouvrages pluviaux seront réalisés à hauteur du budget prévu (cf tableau ci-dessous) conformément aux montants alloués pour chaque commune.

Les interventions concernent les ouvrages pluviaux communaux qui ont été transférés à la CACL. Des interventions peuvent être réalisées sur des ouvrages privés dès lors que l'intérêt général est démontré.

Un budget de 3 636 994€ est dédié à l'entretien des ouvrages (curage des fossés et canaux, hydrocurage des canalisations) et aux travaux d'urgence.

- b. **Programme de travaux d'hydraulique pluviale visant à résorber les inondations fréquentes**

Le schéma directeur de gestion des eaux pluviales finalisé en 2022 et en cours d'approbation comporte un programme de travaux visant à résorber les inondations fréquentes d'un montant de 56 314 478€ réparti comme suit :

- Cayenne : 39 620 328€
- Matoury : 10 208 150€
- Rémire-Montjoly : 1 941 000€
- Macouria : 4 545 000€

Le schéma directeur concerne les ouvrages pluviaux principaux correspondant aux axes d'écoulement majeurs. Les travaux consistent à rétablir les axes d'écoulement des eaux qui ont été réduits ou interrompus par des ouvrages sous-dimensionnés ou des remblais. Des travaux complémentaires non étudiés dans le schéma directeur seront à prévoir.

Un budget de 1 000 000 d'euros est alloué en 2023 à la réalisation d'études hydrauliques et d'études d'Avant-Projet visant à réaliser les travaux prévus dans le schéma directeur de gestion des eaux pluviales.

Un budget de 857 637 euros est alloué à la réalisation de travaux d'hydrauliques pluviales. Ces travaux concerneront les secteurs ayant fait l'objet d'études hydrauliques et d'études de maîtrise d'œuvre lancés en 2022 dans la mesure de la faisabilité technique et financière :

- reprise du réseau pluvial rue Nelson Mandela à Atriba-Balata Matoury
- centre-ville Cayenne reprise du collecteur rue Lt Becker vers rue Rouget de l'Isle
- Cayenne, rétablissement de l'exutoire des eaux pluviales de la cite Mortin parcelle BS589 : création d'un canal
- Cayenne, redimensionnement du collecteur pluvial entre la rue Magellan et la crique Mouche
- Canal St Christophe Cogneau-Larivot (faisabilité élargissement canal) à Matoury
- Exutoire des réseaux du chemin C Chlore (Rémire)
- Maillard – lac Bleu (Macouria)
- Saline de Montjoly (rue Mézin Gildon, rue Télon, rue Homat, av Montravel) à Rémire-Montjoly
- Suzini exutoire des fossés du chemin Suzini – connexion rue Andromède (lot Valse-rine) vers crique Montabo (Cayenne)
- Vendôme (bassin de rétention Cabassou et réseaux amont) Cayenne
- Crique Hôpital Matoury
- Secteur Beauregard Rémire
- Exutoire chemin des Loussais à Matoury

c. Mise en œuvre de techniques de génie végétal dans les canaux urbains de l'agglomération littorale destinées à améliorer les écoulements et optimiser les coûts d'entretien

Cette action a obtenu une subvention européenne LIFE dans le cadre d'un appel à projet de l'Office français pour la biodiversité (OFB) concernant le projet ARTISAN : Accroître la Résilience des Territoires au changement climatique par l'Incitation aux Solutions d'adaptation Fondées sur la Nature. Doté d'un budget total de 16,7M€ ce projet s'appuie sur 28 partenaires (dont la CACL) qui, ensemble, vont travailler à démontrer que tous les territoires peuvent mettre en œuvre des solutions d'adaptation au changement climatique fondées sur la nature (SAFN).

Le projet de la CACL a pour objectifs de :

- Améliorer le fonctionnement hydraulique de ces ouvrages et par là réduire les risques d'inondation accrus par le réchauffement climatique
- Maîtriser les coûts liés à l'entretien de ces ouvrages
- Restaurer les fonctionnalités écologiques des trames bleues en zone urbaine
- Réduire les impacts sur les milieux naturels aquatiques en aval des zones urbaines
- Améliorer le cadre de vie des habitants

Ce projet comporte plusieurs étapes :

1 : Etude technique de définition d'aménagements expérimentaux basés sur des techniques de génie végétal dans les canaux urbains de l'agglomération littorale destinés à améliorer les écoulements et optimiser les coûts d'entretien

Cette étude a été réalisée en 2020 et 2021.

2 : Mise en œuvre d'expérimentation sur des tronçons pilotes

3 : Aménagement et entretien de techniques de génie végétal sur 2,3 km de canaux

4 : Rédaction d'un guide à destination des aménageurs

Coût total de l'action	Contribution de la CACL	Participation de l'Europe
496 950€	198 780€	298 170€

Cette action se déroule en 4 phases de 2020 à 2027. Elle a fait l'objet d'un programme de financement pluriannuel.

Une subvention FEI a été sollicitée pour compléter le financement de la première tranche de travaux.

En 2023, la première tranche de travaux sera réalisée pour un montant estimé à 230 000€.

d. Programme d'Action pour la prévention des inondations

Le Programme d'Actions de Prévention des Inondations (PAPI) a pour objectif de réduire les conséquences des inondations sur les territoires à travers une approche globale du risque, portée par un partenariat entre les services de l'Etat et les acteurs locaux.

Le programme d'actions du PAPI d'intention est en cours de réalisation et se poursuivra en 2023 conformément à la convention signée le 19 juillet 2021.

Le programme du PAPI d'intention, préalable au PAPI, comporte 26 actions.

AXE	n°	Action	Maître d'ouvrage	Coût	Avancement Programmation 2023
0	A	Animation du PAPI : 1 ETP durée 2 ans	CACL	100 000 €	En cours
0	B	Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la rédaction des cahiers des charges des études techniques	CACL	10 000 €	2022

1	A	Equipements de mesures de débits de crue de petits bassins versants type (6 stations) et moyens cours d'eau (3 stations) et exploitation (3 ans)	OEG	400 000 €	En cours
1	B	Equipements de mesures de hauteurs d'eau (10 stations) dans les marais et exploitation (3 ans)	CACL	100 000 €	En cours
1	C	Remise en service du marégraphe de Dégrad des Cannes	ETAT/FL AG	10 000 €	
1	D	Etude préalable à la mise en place de Programme de recherche sur le fonctionnement des cours d'eau et des zones humides littorales	OEG	20 000 €	
1	E	Mise à jour de l'atlas des zones inondables (AZI) au droit des zones urbaines, TRH et zones à urbaniser de Roura et Montsinéry-Tonné-grande	ETAT	100 000 €	
1	F	Diagnostic de vulnérabilité du territoire aux inondations	CACL	100 000 €	2023
1	G	Cartographie pour la gestion de crise dans les zones urbaines couvertes par un PPRi	CACL	5 000 €	2023
1	H	Enquête enjeux hors zone urbaine et territoires ruraux habités	CACL	10 000 €	2023
1	I	Etude pour la création de repères de crues	CACL	12 000 €	2023
1	J	Etude hydraulique pour élaboration de la stratégie et du programme d'action du PAPI, analyse coût-bénéfice, évaluation environnementale et rédaction du PAPI	CACL	250 000 €	2023
1	K	Formation des élus et ST communes et CACL aux risques inondation et à la gestion de crise	CACL	10 000 €	
1	L	Campagne de communication auprès du grand public et concertation PAPI	CACL	30 000 €	2023
1	M	Sensibilisation des scolaires aux inondations (prévention, crise, mécanismes physiques)	DGTM	205 000 €	
2	A	Étude pour la création d'un système d'avertissement local aux inondations	CACL	30 000 €	2022
3	A	Etude de définition d'un système d'alerte population	CACL	10 000 €	En cours
4	A	Création et diffusion d'une plaquette	CACL	5 000 €	2021

		information sur les servitudes d'écoulement pluvial			
4	B	Etude de faisabilité technique financière et réglementaire d'aménagements résilients en zone inondable sur le territoire démonstrateur Crique Fouillée	CACL	80 000 €	En cours
5	A	inventaire des habitations soumises à des inondations très fréquentes, diagnostic de vulnérabilité, étude de faisabilité de mise hors d'eau/protection, évaluation du coût de destruction	CACL	20 000 €	En cours
6	A	Etude amélioration des écoulements dans les canaux/cours d'eau	CACL	40 000 €	2021/2022
7	A	Étude pour la réhabilitation et le confortement de l'aménagement hydraulique Laussat, dossier d'autorisation et étude de danger	CACL	30 000 €	2023
		TOTAL		1 577 000 €	

Financeurs	%	Montant
FPRNM	56%	881 000 €
OEG	15%	235 000 €
CACL	20%	311 200 €
CTG	5%	80 000 €
EPFAG	1%	12 000 €
BOP 181	3%	50 000 €
Comité des assureurs	0,5%	7 800 €

Cette opération a fait l'objet d'un programme de financement pluriannuel pour un montant total de 310 000€ sur le budget de la CACL.

Le budget prévu pour 2023 est de 560 000€.

c. Aménagement du canal Saint Jean Baptiste à Macouria

La ville de Macouria a initié un projet d'aménagement du canal Saint Jean-Baptiste situé face au bourg de Tonate en direction de la mer et sollicité un financement France Relance thématique «Biodiversité, lutte contre l'artificialisation – Biodiversité sur les territoires» pour ce projet.

L'Agglo étant compétente en matière d'aménagement des canaux a donc poursuivi l'action de la commune sur ce projet.

L'étude écologique réalisée en 2022 a permis de définir plus précisément les travaux d'aménagement pouvant être réalisés selon les critères d'éligibilité de la subvention et le budget alloué.

Il est prévu en 2023 un budget de 130 000€ pour réaliser ces travaux qui comprennent :

- Le curage du canal (695 ml) à la pelle flottante,
- l'aménagement de la berge arasée sur 80 ml par des techniques de génie végétal et plantation de végétations issues de la savane limitrophe
- la restauration de la savane humide sur une largeur de 12 m et une longueur de 80 m (subdivisée en 5 patchs).

III- CONTRIBUER A PRESERVER L'ENVIRONNEMENT EXCEPTIONNEL DU TERRITOIRE DE LA CACL ET SOUTENIR LES DYNAMIQUES ASSO-CIATIVES DU TERRITOIRE

Depuis 2019, le service public de collecte est très sollicité par les mairies en soutien de la gestion de la propreté urbaine.

Les habitants sur certaines parties du territoire ayant une notion du « jeter les poubelles » totalement différente de ce que le territoire connaissait il y a encore 4 ans.

Aucun calendrier n'est respecté sur certaines parties du territoire, les bacs sont volés constamment, les déchets sont mis à même le sol alors que les bacs sont vides, les prestataires et leurs camions et les marchés prévus sur 5 ans n'étaient pas adaptés à une mutation de la population aussi forte. Il faut aussi noter que certains prestataires subissent de nombreuses pannes du fait du non-respect de la clause de renouvellement de leur flotte mais aussi les allongements de délais depuis le démarrage de la pandémie COVID19.

En effet, si la dynamique du territoire avait bien été prise en compte (nouveaux lotissements, accès prescrits dans les autorisations de lotir pour l'accès aux camions bennes), force est de constater que de nombreux secteurs inaccessibles ont obligé à une collecte en PDR (Points de regroupement) qui modifient le visuel de nos routes et chemins communaux.

Les dépôts sauvages augmentent.

Le territoire demande en conséquence des collectes plus répétées et régulières, ce qui augmente les coûts de collecte sans que la TEOM dynamique ne progresse dans les mêmes proportions.

Cette mutation des us en matière de dépôt des ordures ménagères est difficile à conjuguer. Elle a cependant fait l'objet de renouvellement de marchés adaptés aux sujets et problématiques mises en exergue, mais sur des fréquences de collecte qui raisonnablement et économiquement ne peuvent être quotidiennes.

C'est en partie avec ce constat que débute ce ROB environnement-Déchet 2022 qui laisse présager, compte tenu des contextes migratoires du moment, de la réalité des habitats informels nouveaux et de l'absence de pédagogie au sein des quartiers nouveaux producteurs de déchets, une année 2022 tendue du point de vue de la collecte des points difficiles.

Ainsi collecter et traiter les déchets sur la CACL reste un enjeu majeur à la fois de recherche de satisfaction des habitants sur leurs attentes propres, sur ce qu'ils peuvent attendre d'un territoire moderne, mais aussi de maîtrise des coûts quant aux choix que nous aurons à faire. Le panorama stratégique de la gestion des déchets souhaitée en 2021 par la CACL, s'organise tant sur l'optimisation de la collecte, du tri et du traitement que sur les objectifs réglementaires à atteindre.

1. Les orientations budgétaires 2022

Pour l'établissement de ce ROB avec une vision sur les 3 prochaines années, une vision prospective du niveau de service a été élaborée avec une vision à l'horizon 2028 dans le but d'améliorer le service rendu avec une maîtrise des coûts. Plusieurs scénarii ont été envisagés et le scénario retenu présente la meilleure vision de compromis entre un service de proximité, le développement de nouvelles offres, la maîtrise des coûts, la prise en compte des actions de prévention ainsi que l'ensemble des investissements à prévoir dans cette feuille de route.

Les éléments synthétiques de cette prospective portent essentiellement sur 2 axes qui sont les suivants :

- développer un réseau de déchetteries sur le territoire qui permettra d'élargir le service aux usagers tout en permettant un traitement adapté des déchets qui y sont accueillis et pris en charge par les éco-organismes. Le développement de ce réseau de déchetteries repris en

2020, et qui se poursuivra en 2022 pourrait être associé à une réduction de fréquence de collectes des déchets encombrants et des déchets verts en porte à porte ;

- développer les actions de prévention réduction des déchets en s'orientant vers les principaux gisements mobilisables, soit essentiellement les déchets fermentescibles et dans un second temps et les déchets textiles sanitaires (couches). Les actions prioritaires visées sont le déploiement du compostage : en composteur individuel, en composteur collectif, en tas, et le développement des actions de lutte contre le gaspillage alimentaire.

Les dépenses principales pour l'année 2022 sont celles liées à la collecte des déchets ménagers dont les marchés ont en partie été renouvelés début avril 2022 en induisant une révision des dépenses, en augmentation sur certains secteurs des fréquences de collectes, mise en place de bennes plus adaptées à certaines zones difficiles d'accès, la mise en place de bornes aériennes OMr + RS et le marché de collecte pour leur vidage.

Le traitement est devenu depuis plusieurs années un poste de dépenses majeur – et continuera à l'être en 2022- avec d'une part, les frais de mise en décharge du fait de la mise aux normes imposée par la réglementation et les enjeux de santé et environnementaux, et d'autre part la prise en compte à moyen terme d'une nouvelle infrastructure d'enfouissement et les coûts de fonctionnement lié au développement du réseau de déchetteries.

Il est rappelé que fin 2016, une action forte ayant conduit au dépôt d'un amendement par les Sénateurs a été entreprise auprès des administrations centrales et des parlementaires pour permettre une modulation de la TGAP pour la Guyane et Mayotte, qui n'ont pas encore atteint un taux suffisant de tri et de recyclage pour que celle-ci soit réellement incitative.

Un amendement de la loi de finance rectificative de 2013 a permis d'intégrer une modulation de la TGAP ainsi ramenée à 10 € la tonne ce qui a permis d'intégrer en partie le coût d'extension des travaux des Maringouins en maintenant un coût de traitement stabilisé.

La TGAP réduite sur notre territoire dont la prorogation a été obtenue jusqu'à décembre 2020 a permis de dégager des marges supplémentaires pour financer de l'investissement.

Un nouvel amendement au projet de loi des finances en 2021 adopté par le Sénat indique que pour la Guyane et Mayotte : une réfaction de 75% est prévue jusqu'en 2023, puis à partir du 01/01/2024 cela sera une réfaction de 70% p/r à la TGAP métropolitaine. Ainsi cette taxe a été ramené à 13,50 € la tonne en 2021 et s'élèvera à 14,50 € la tonne en 2022.

La création d'une nouvelle ISDND est en passe d'aboutir avec la levée de la contrainte SAR en cours de portage par la CTG et la CACL, sur la base d'une procédure règlementaire en cours d'ajustement avec les services de l'Etat.

Dans l'attente, et dans un objectif de mise en service de cette nouvelle installation fin 2024, une extension de l'installation des Maringouins est nécessaire. Les frais d'études ainsi que les travaux à envisager constituent un poste de dépense complémentaire portant sur les charges de traitement. Des discussions resserrées avec les services de la CTG et de l'Etat se poursuivent afin de permettre l'émergence d'un projet public porté par les collectivités, seul garant du maintien d'un tarif compatible avec les différentes prospectives, à l'opposition de la création d'un site privé en situation de monopole qui constitue un risque majeur pour la fiscalité locale. Ce point est important et crucial. Il mérite d'être souligné.

Enfin, une étude en cours portant sur la valorisation énergétique des déchets a permis d'analyser à très court terme les conditions de réalisation et retombées ou impacts d'une telle installation sur le coût global de la gestion des déchets. La maîtrise du coût des installations (projection entre 130 et 160 M€), des coûts de fonctionnement et surtout des négociations pour le rachat de l'énergie à mener avec la CRE (Commission de Régulation de l'Energie) permettront de définir l'équilibre économique de cette installation. Une attention particulière sera portée à cette négociation afin que cette installation contribuant à la Programmation Pluriannuelle de l'Energie (PPE) portée par l'Etat et la CTG ne

pèse pas de façon significative sur la fiscalité déchets. Ce sujet au moment de ce ROB est au stade du choix de l'implantation du site.

Ces évolutions en termes de coûts de traitement incitent fortement à investir dans les actions de prévention-réduction des déchets qui permettent de réaliser des économies directement sur ces postes majeurs de dépenses. Il s'agit d'un des axes majeurs développé dans la cadre de la prospective déchets qui prévoit des recrutements complémentaires sur ces aspects. .

Le poste traitement a augmenté également en 2021 avec la mise en fonctionnement de la déchetterie de Cayenne au 1^{er} octobre 2020 et augmentera davantage en 2022 avec l'augmentation progressive de la fréquentation de ce site

Les charges de traitement comprennent :

- les frais de mise en décharge intégrant les frais d'investissement pour extension et réhabilitation du site,
- les coûts d'exploitation liés au compostage des déchets verts,
- les coûts d'exploitation des deux déchetteries en service (Cayenne et Rémire-Montjoly),
- Les charges de fonctionnement du centre de tri
- Les charges de fonctionnement de la fourrière animale

Le traitement du verre est pris en charge par Eco-Emballages depuis septembre 2011 et n'est pas intégré au budget de la CACL (hors collecte).

Les charges de fonctionnement comprendront en outre des provisions nécessaires pour les grosses réparations de certains équipements (plate-forme de compostage des déchets verts et déchetterie de Rémire-Montjoly) et notamment leur mise en conformité réglementaire.

Les investissements de nouvelles installations doivent également porter sur les nouvelles déchetteries. Les travaux de la déchetterie de Macouria prévus pour 2022 permettront une ouverture du site dès 2023. Les études de Maitrise d'œuvre pour les sites de Matoury et Montsinéry Tonnégrande (déchetterie simplifiée) ne sont toutefois pas lancées à ce stade en l'absence de foncier défini. Une implantation des sites en début d'année permettrait le lancement de ces études en 2022.

L'amortissement des travaux (respectivement des subventions) devra également être intégré en dépense de fonctionnement (respectivement recettes de fonctionnement).

Comme chaque année, je vous propose également de subventionner des associations et établissements scolaires pour des projets/actions d'éducation et de sensibilisation à l'environnement.

S'agissant des recettes de fonctionnement, il a été lancé en 2013 un travail sur la convergence des taux de TEOM vers un taux moyen de 14,56%, qui a abouti, comme le prévoit la loi, à un taux unifié en 2018. L'étude de prospective financière et technique de la compétence a permis de définir les exigences en matière de service rendu et le mode de financement du service avec définition d'un nouveau taux de convergence qui a été fixé à 15,28% à l'horizon 2021 avec une convergence amorcée dès 2019.

Les recettes provenant de la TEOM (Taxe d'Enlèvement sur les Ordures Ménagères), estimées pour 2021 à 14 119 000 € ne couvrent pas l'intégralité des dépenses de fonctionnement.

Les recettes de la redevance spéciale viennent compléter le budget en 2021 avec 1 200 000 € attendus et potentiellement un gain supplémentaire.

Recettes Env/Déchets	15 619	
<i>Redevance spéciale enlèvement ordures</i>	200	1
<i>Autres prestations de services</i>	300	
<i>TEOM</i>	119	14

Enfin des recettes complémentaires en augmentation provenant de la facturation des professionnels en plateforme de compostage, en déchetterie, à la fourrière animale et au centre de tri, pèsent désormais à hauteur de 215 000€ annuel suite au travail engagé sur l'effort de facturation. Des recettes s'élevant à 25 000 € provenant de la facturation des professionnels de la déchetterie Cayenne sont également attendues en 2022.

2. Fonctionnement

a) Collecte

- **Collecte des déchets ménagers et assimilés**

Les dépenses principales pour l'année 2022 sont celles liées à la collecte des déchets ménagers et assimilés- collecte des ordures ménagères et recyclables secs en porte-à-porte et en point de regroupement, et collecte des encombrants et déchets verts. Le coût prévisionnel des dépenses est de 7 800 000€

Ce montant prend en compte le démarrage de 5 lots sur 6, les suivants arrivant à échéance au 31 mars 2022 :

- Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 2
- Marche de collecte des encombrants et des déchets verts - Lot 3
- Marche de collecte des déchets ménagers et assimilés et des recyclables secs - Lot 1
- Marche de collecte des déchets ménagers et assimilés et des recyclables secs - Lot 2
- Marche de collecte des déchets ménagers et assimilés et des recyclables secs - Lot 3

À noter le lancement prévu courant 2022 d'une consultation pour la collecte de bornes aériennes à ordures ménagères.

- **Bennes ouvertes**

En raison du développement incontrôlé de l'habitat informel, des problématiques de démographie et d'aménagement qui y sont liées, le service environnement a fait le choix de mettre en place des bennes ouvertes de 15m³ à la place des bacs collectifs en point de regroupement pour améliorer les conditions de collecte de nos prestataires sur certains et d'améliorer la salubrité publique au niveau de ces secteurs. Un montant de 28 000€ est prévu pour ce poste en 2022.

- **Pré-collecte**

Les dépenses pour ce poste comprennent la gestion de notre base de données et la réparation/ suivi du parc de fournitures de conteneurs à déchets et réaffectation de bacs sont estimées à 108 000€ pour l'année 2022.

Le démarrage du nouveau marché est également prévu dans ce montant prévisionnel avec une hausse attendu des prix étant donné les pénuries de matières premières en période de crise sanitaire. Le budget prévisionnel pour la fourniture de conteneurs à déchets (achat de bacs, bornes, etc) sera exposé dans la section investissement.

- **Collecte en apport volontaire du verre.**

Le coût de la collecte du verre est relativement stable puisque que le prestataire est rémunéré à la tonne collectée et que nous n'observons pas une augmentation sensible des tonnages malgré le renforcement de la collecte sélective du verre avec la mise en place de nouvelles bornes sur tout le territoire (52 nouvelles bornes en 2022).

Un budget de 250 000 € est prévu sur ce poste, en prenant en compte la mise en place des nouvelles bornes sur l'année 2022.

b) Transit et traitement

- **Collecte et traitement des déchets spécifiques**

Les huiles alimentaires, les huiles de vidange, et bidons souillés d'huile, les batteries automobiles et les cartouches d'impression apportés en déchetteries, ne faisant pas l'objet de filière à Responsabilité Élargie des Producteurs (REP), elles doivent faire l'objet d'un marché hors exploitation afin de respecter la mise en concurrence, pour leur collecte et leur traitement. Pour cette année de fonctionnement les dépenses sont estimées à **30 000 € en 2022** pour la collecte au sein des deux déchetteries (Rémire-montjoly et Cayenne).

- **Exploitation de la déchetterie à Rémire-Montjoly**

La déchetterie de Rémire-Montjoly a fait l'objet d'un nouvel exploitant suite à la passation du marché d'exploitation au 1^{er} janvier 2022. Le nouveau coût d'exploitation estimé pour la déchetterie de Rémire-Montjoly est de **620 000 €/an**, incluant le gardiennage physique du site aux horaires de fermeture afin de lutter contre les intrusions (environ 93 000 €/an).

Les recettes attendues seront de 50 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes (18 000€).

- **Exploitation de la déchetterie de Cayenne**

Le coût d'exploitation pour la déchetterie de Cayenne est évalué à **455 000€ pour 2022**, incluant la vidéosurveillance des installations afin de lutter contre les intrusions (environ 3 000 €/an).

Les recettes attendues seront de 25 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes (7 000€).

- **Exploitation de la plate-forme de compostage des déchets verts**

Le montant global du marché pour l'exploitation de la plate-forme de compostage s'élèverait à **805 000 €** en 2022, comprenant l'amortissement du matériel neuf (broyeur, cribleur, ensacheuse) investi en début de marché en 2019 par l'exploitant et qui deviendra propriété de la CAACL en fin de marché en 2025, ainsi que l'assistance de l'exploitant par un cabinet conseil pour l'optimisation du service et le développement commercial pour la vente locale du compost produit.

Les recettes attendues seront de 70 000 € (facturation des professionnels apportant leurs déchets).

- **Mise en décharge des déchets ménagers**

Le montant global du marché pour la mise en décharge des déchets ménagers à l'ISDND des Maringouins a augmenté significativement en 2012 puis est resté stable depuis 2013 au regard des travaux d'extension réalisés en attendant l'ouverture de la future ISDND et des aménagements complémentaires prévus (accueil des balayeuses et séparation des DEEE). Enfin des travaux d'extensions du site ont été prévus pour permettre le fonctionnement du site de 2016 à 2020 ce qui a conduit à revoir le montant dédié à l'investissement et au fonctionnement en 2015.

Des travaux complémentaires étaient déjà intégrés pour faire face à la seconde tranche de travaux prévus en 2018-2021.

Un report de la date d'ouverture de la future ISDND conduit à renouveler l'avenant à la DSP des Maringouins qui devrait prendre fin en mars 2021 et à intégrer les dernières phases de réhabilitation pour une continuité de service jusqu'à fin 2024. Il en découle une révision du coût à la tonne entrante

afin de tenir compte des investissements sur cette période. Il est prévu un montant à hauteur de **5 000 000 €** en 2022 (TGAP comprise). Cette révision et ces négociations ont été menées avec l'accompagnement d'un assistant à maîtrise d'ouvrage (AMO).

- **Exploitation du Centre de tri des recyclables secs – EKO TRI**

Le montant global du marché pour l'exploitation du centre de tri s'élève à **1 370 000 €** pour 2022. Les recettes attendues sont de l'ordre de 50 000 € (facturation des autres ECPI apportant leurs déchets) et de la participation des Eco-organismes 700 000 € (CITEO ex-Eco-Emballages).

- **Fourrière animale pour chiens et chats**

La fourrière pour chiens et chats située à Roura, « le Chenil de la forêt d'Emeraude » a doublé ses capacités d'accueil depuis 2011. Les dépenses liées au marché de service sont estimées à **260 000 €** en 2022. Plus les charges liées aux frais vétérinaires pour **90 000€**. Les recettes attendues sont de l'ordre de 20 000 € par an (récupération des animaux et adoptions)

c) Prestations diverses

- **Campagne de caractérisation des refus au centre de tri**

Afin de renforcer le contrôle des opérations de tri au centre de tri, il est proposé de réitérer la mission d'un prestataire externe comme il l'avait été réalisé en 2019. Ainsi des campagnes mensuelles de caractérisation des refus en complément de celles réalisées tous les mois par l'exploitant, permettront de mesurer la qualité des opérations de tri effectuées sur l'installation, **pour un montant total de 10 000 € en 2022.**

- **Mise en place d'une gestion centralisée des données d'exploitation**

Pour une meilleure gestion des apports de déchets au sein des exploitations de traitement de déchets de la CACL, un logiciel de collecte et de traitement des données est en cours d'installation à la déchetterie de Cayenne. Si ce logiciel s'avère efficace il sera proposé de le généraliser sur les autres déchetteries. **Montant budgété : 75 000 €.**

d) Prévention et réduction des déchets

- **Programme de sensibilisation à l'environnement**

Chaque année, plus de 100 ateliers pédagogiques (animations, accompagnements, formations et visites des équipements de la CACL) sont animés par une structure partenaire touchant environ 1 700 personnes dont 1 038 élèves sur les thématiques telles que la prévention-réduction des déchets, le tri et la gestion des déchets.

Depuis 2011, la CACL s'attache à mettre en œuvre à travers sa compétence environnement-déchets, une politique qui contribue à sensibiliser tous les publics aux bons gestes concernant la gestion des déchets ménagers et assimilés et à valoriser les actions de réduction des déchets pour limiter leur production sur le territoire.

Les dépenses liées au marché de service sont estimées à **145 000 €** pour 2022 pour un coût global d'environ 440 000 € sur 4 ans.

CACL	63 %	170 100 €
ADEME	37 %	99 900 €
TOTAL TRAVAUX	100 %	437 280 €

- **Programme de réduction des déchets**

Le programme TZDZG a pris fin en 2020, les actions de prévention de la CACL continuent avec les reliquats de cette opération. Les derniers rapports ont été transmis à l'ADEME.

Les actions traditionnelles continuent en 2022 pour **un coût global d'environ 350 000 €** :

- Actions de réemploi, recyclage et réparation (repair café)	4 000€
- Animation d'ateliers couches lavables	5 000 €
- Prestation de broyage à domicile	5 000 €
- Marche : accompagnement et animation (Communication) du dispositif commerces et producteurs engages 2020-2023	100 000 €
- Conventions couches lavables	40 000 €
- Convention fourniture de composteurs	40 000 €
- Mayouri : achat de matériel	10 000€

Les actions de prévention seront accompagnées d'actions de communication spécifique qui devront permettre un déploiement conséquent dans les ménages de la CACL.

Des projets comme le marché aux jouets et jeux d'occasion, le marché des fournitures scolaires d'occasion, accompagnement des éco-manifestation du territoire, le challenge zéro déchet, déchets marins Outre-Mer, demanderont des moyens humains, logistiques et financiers conséquents. Sans oublier les actions de formation. L'objectif premier des actions menées sur le territoire est la réduction des déchets. Tous les moyens cités ci-dessus devront être mobilisés pour atteindre progressivement cet objectif.

- **Appel à projet déchets marins Outre-Mer**

Le service public de gestion des déchets est préoccupé par les différents impacts, visuels, sanitaires, ... et la dégradation de l'environnement. Le comportement des citoyens est souvent évoqué pour expliquer ces situations. Un appel à projet « zéro déchet marin outre-mer » de la Direction Générale du Territoire et de la Mer (DGTM) a permis de mobiliser les moyens afin de mener des actions de sensibilisation auprès du grand public et des publics cible.

CACL	10 %	5 000 €
DGTM/ADEME/CTG	90 %	45 000 €
TOTAL	100 %	50 000 €

3. Investissement

Pour l'année 2022, au vu de la prospective menée sur le service rendu et des nombreuses opérations à créditer en investissement, je vous propose les orientations suivantes en réaffectant l'ensemble des restes à réaliser en investissement budgétisés sur la fonction déchets en 2021 en conservant ces crédits sur les années futures afin d'assurer le plan pluriannuel d'investissement nécessaire à l'équilibre financier de cette prospective.

L'ensemble des investissements ci-après sont ainsi financés par les restes à réaliser et des nouveaux crédits 2022.

a) Collecte

- **Renforcement de la collecte sélective du verre**

Le renforcement du réseau de collecte en apport volontaire, permettant notamment d'éviter la mise en décharge à titre onéreux de verre pouvant être détourné des ordures ménagères, est une opération d'investissement permettant une diminution des charges de fonctionnement globales en améliorant le service rendu à la population avec une communication relayée au travers du plan de communication sur la collecte sélective. Cette subvention prévoit également le remplacement de bornes en mauvais état.

CACL	30 %	57 000 €
FEDER/ADEME	70 %	133 000 €
TOTAL	100 %	190 000 €

- **Plan de communication dédié à la collecte sélective et aux bons gestes**

La collecte sélective induit une modification de la gestion individuelle de nos déchets qu'il nous faut appuyer et développer pour éviter la mise en décharge de ces déchets valorisables.

Si ce geste a été amorcé par la collecte du verre qui doit se poursuivre, cette opération nécessite un plan de communication important qui portera également sur la communication sur les bons gestes en matière de collecte, aussi il est proposé le plan de financement prévisionnel suivant :

CACL	30 %	90 000 €
FEDER/ADEME	70 %	210 000 €
TOTAL	100 %	300 000 €

- **Achat de fournitures de conteneurs à déchets ménagers (achat de bacs)**

Budget prévisionnel : 600 000€

- **AMO collecte fluviale**

Collecte site isolé par barge Budget prévisionnel de 100 000€ pour couvrir les besoins

- **AMO bornes aériennes OMr**

Afin d'améliorer les collectes OM sur certains points de regroupement, le service prévoit la mise en place de bornes OMr d'apport volontaire de grand volume afin de limiter les nuisances liées aux bacs surchargés ou volés.

Budget prévisionnel : 125 000€

- **Plan d'Action Territorialisé**

Il s'agit d'une enveloppe annuelle de soutiens financiers, destinée à rattraper les écarts de maturité avec l'hexagone, qui remplace les soutiens initialement prévus dans le cadre des programmes d'action territorialisés (PAT) :

- ✓ Soutiens financiers au fonctionnement versés proportionnellement au nombre d'habitants de la collectivité ;

- ✓ Aides à l'investissement versées dans le cadre d'appels à projets initiés par le titulaire, en vue de l'amélioration des performances dans les territoires dont les performances sont inférieures à la moyenne nationale

- **Mise en place apport volontaire bornes emballages (PAT)**

AMO et étude d'implantation pour la mise en place des bornes

budget prévisionnel 20 000€

recettes CITEO : 15000

achat de fournitures bornes emballages

budget prévisionnel : 140 000

achat de fournitures : 125 000

- **Densification réseau bornes à verre**

budget prévisionnel : 264 000€

recettes CITEO : 300 000€

- **AMO prise de compétence propreté**

Budget prévisionnel : 40 000€

- **Bennes ouvertes**

En raison du développement incontrôlé de l'habitat informel, des problématiques de démographie et d'aménagement qui y sont liées, le service environnement a fait le choix de mettre en place des bennes ouvertes de 15m³ à la place des bacs collectifs en point de regroupement pour améliorer les conditions de collecte de nos prestataires sur certains et d'améliorer la salubrité publique au niveau de ces secteurs. Un montant de 28 000€ est prévu pour ce poste en 2022

b) Transit et traitement

- **Réseau de déchetteries**

La création d'un réseau de 4 déchetteries au total, soient 2 déchetteries complémentaires, et d'une déchetterie simplifiée, permettra d'améliorer le service de proximité pour les usagers avec des ouvrages qui permettent d'optimiser les tonnages traités qui sont en partie détournés de l'enfouissement, en partie rémunérés par des éco-organismes et qui enfin permettent d'optimiser les coûts de collecte et de traitement sur la gestion globale des déchets.

La déchetterie de Cayenne sur la zone Galmot a été mise en service au 1^{er} Octobre 2020 en complément de la déchetterie de Rémire-Montjoly ouverte en 2002.

La déchetterie de Macouria sera située à proximité immédiate du carrefour de la Carapa, (secteur Farnous) Les études ont été entamées depuis le début d'année 2020 et les travaux de construction devrait démarrer au cours du deuxième semestre 2022.

Les études au sujet des déchetteries de Matoury et Montsinéry-Tonnegrande vont quant à elles être initiées au cours de cette année, (dès la validation des parcelles d'implantation des deux équipements). Le démarrage des travaux est prévu au second semestre 2023.

- **Déchetterie de Macouria (2020-2023)**

CACL	30 %	654 000€
FEDER/ADEME	70 %	1 516 000€
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	100 %	2 170 000€

9 000 € d'études ont déjà été engagés.

Pour 2022, le budget est de **775 000 €** : il est prévu la poursuite des études pour un montant de 75 000 €, ainsi que 700 000 € pour le démarrage des travaux au 2^e semestre.

- **Déchetterie de Matoury (2022-2024)**

CACL	30 %	540 000 €
FEDER/ADEME	70 %	1 260 000 €
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	100 %	1 800 000 €

Pour 2022, le budget est de **60 000 €** pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

- **Déchetterie simplifiée de Montsinéry-Tonnegrande (2022-2023)**

CACL	30 %	196 000 €
FEDER/ADEME	70 %	374 000 €
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	100 %	500 000 €

Pour 2022, le budget est de **35 000 €** pour le lancement des études de maîtrise d'œuvre.

- **Travaux divers : audit, mise en conformité sécurité, réparations diverses,**

Un audit sécurité et les états des lieux des équipements de la plateforme de compostage et de la déchetterie de Rémire-Montjoly ont permis de mettre en évidence des travaux divers à réaliser pour la mise en conformité et la mise en sécurité des lieux.

Notamment la mise en place d'une mission de type OPC à l'ISDND des Maringouins permettra d'assurer la bonne évaluation des coûts d'investissements et de la réalisation des travaux.

Montant des AMO sur les trois sites : **95 000 €**.

Montant des travaux de mise en conformité de la plateforme de compostage et à la déchetterie de Rémire-Montjoly : **300 000 €**.

- **Aménagements divers : panneaux signalétiques, équipements réglementaires**

Un certain nombre d'aménagements sont à prévoir afin d'améliorer la signalétique sur la plateforme de compostage et de la déchetterie de Rémire-Montjoly, ainsi que l'acquisition d'équipements réglementaires de type rince-œil, armoire de stockage, bornes de stockage,... Montant des investissements : **100 000 €**

- **Réhabilitation de décharges**

Des travaux de réhabilitation des décharges ont été réalisés sur les décharges non autorisées de Macouria, Roura bourg et Roura Cacao. Ces investissements nécessitent un suivi. Il est proposé pour 2021 un AMO permettant de réaliser un état des lieux et un planning des travaux à engager. Montant global : **75 000 €** dont 25 000 € pour 2022 avec un lancement au 2nd semestre

Enfin, les travaux engagés sur la réhabilitation de l'ancienne décharge de l'île Royale ont été finalisés en 2020.

- **Prolongation et suivi post-exploitation de l'Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND) des Maringouins**

Un avenant complémentaire à la DSP des Maringouins devra être établi en 2022 afin de tenir compte des conditions techniques et financières pour le suivi post-exploitation, compte-tenu de l'obligation réglementaire de suivi de l'installation 30 ans après sa fermeture.

L'AMO missionnée établira les coûts à provisionner et l'impact sur le coût à la tonne entrante durant la fin de la DSP.

Montant global de l'AMO (2020-2022) : 37 600 € dont **11 200 € en 2022**

- **Nouvelle Installation de Stockage des Déchets Non Dangereux (ISDND)**

Les recherches d'un nouveau site pour la création d'une ISDND ont permis d'arriver, fin 2017, à la sélection du site B 4-3, (secteur Quesnel Ouest/Trois Rois), pour l'implantation de la future ISDnD. Par délibération prise en 2021 pour validation de cette implantation, la poursuite des procédures a pu être engagée. L'ensemble de cette opération aura nécessité une étude de préqualification, de qualification, des études géotechniques, des études faunistiques, floristiques et hydrobiologique ainsi qu'un accompagnement par un bureau d'étude technique, financier et juridique. L'ensemble de cette opération d'un chiffrage total de 750 000€.

CACL	72 %	540 000 €
FEDER/ADEME	28 %	210 000 €
TOTAL	100 %	750 000 €

Le budget de l'ensemble des études s'élève à 150 000 €, compte-tenu des opérations prévues pour 2022.

- **Etude pour la réalisation d'une unité de valorisation énergétique (UVE) des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL**

Cette étude fait suite à l'étude réalisée par l'ADEME sur l'ensemble du territoire de la Guyane. L'objectif est d'évaluer le potentiel de valorisation énergétique des déchets non dangereux sur le territoire de la CACL et de développer différents scénarios de valorisation énergétique de ces déchets et des sites d'implantations potentiels. La construction de cette installation est prévue à l'horizon 2026-2027. Elle permettrait de réduire l'enfouissement et valoriser les déchets toutefois une ISDND reste nécessaire pour le stockage des résidus issus de ce procédé.

CACL	30 %	66 000 €
FEDER/ADEME	70 %	154 000 €
TOTAL ETUDES ET TRAVAUX	100 %	220 000 €

Le budget de l'ensemble des études s'élève à 25 000 €, compte-tenu des opérations prévues pour 2022.

4. Prévention et réduction des déchets : le Programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés (PLPDMA)

L'élaboration d'un PLPDMA est obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2012, conformément à l'article L.541-15-1 du code de l'environnement « *les collectivités territoriales responsables de la collecte ou au traitement des déchets ménagers et assimilés doivent définir, au plus tard le 1^{er} janvier 2012, un programme local de prévention des déchets ménagers et assimilés indiquant les objectifs de réduction des quantités de déchets et les mesures mises en place pour l'atteindre.* »

Le PLPDMA doit préciser les objectifs de réduction des quantités de déchets ménagers et assimilés produits, les mesures mises en place pour les atteindre et les indicateurs associés.

Il doit être compatibles avec le Programme Régional de Prévention et de Gestion des Déchets qui lui-même doit être compatible au Plan National de Prévention des Déchets.

Une commission consultative d'Elaboration et de Suivi (CCES) doit être créée.

Après la décision de l'assemblée délibérante, il faut faire :

- ✓ Un état des lieux des actions de prévention des déchets sur le territoire ;
- ✓ Orienter et prioriser les actions de prévention des déchets ;
- ✓ Identifier et approcher les acteurs et les réseaux d'acteurs ;
- ✓ Mobiliser un argumentaire gagnant-gagnant (bénéficiaires potentiels) ;
- ✓ Créer une culture commune de la prévention des déchets ;
- ✓ Impliquer dès que possible et formaliser (engagements) ;
- ✓ Fixer des objectifs atteignables avec des indicateurs ;
- ✓ Valoriser les contributions des partenaires et des relais ;
- ✓ Montrer l'exemple ;
- ✓ Mettre en place un plan d'action

La CACL travaille à l'élaboration de son PLPDMA et un projet de Contrat d'Objectif Déchet Economie Circulaire (CODEC), ce dernier apportera les moyens nécessaires à l'accompagnement des actions préventives sur le territoire.

Une consultation a été lancée en fin d'année 2021 pour une Assistance à Maitrise d'Ouvrage permettant l'élaboration du PLPDMA en 2022 pour un montant de **200 000 €**.

CACL	10 %	20 000 €
FEDER/ADEME	90 %	180 000 €
TOTAL	100 %	200 000 €

La CACL a parallèlement continué ses actions de prévention en priorisant les deux suivantes faisant l'objet d'étude préalable :

- ✓ Promotion du compostage collectif, une phase étude est en cours sur le territoire, elle devra apporter des réponses à la faisabilité de l'opération sur le territoire et dégager les pistes pour la phase opérationnelle. Le coût de cette étude s'élève à 55 200 € (2021-2022). A l'issue de cette étude, une phase opérationnelle sera déclinée sur 3 ans à compter de 2023 pour un montant global de 144 800 €.

CACL	10 %	20 000 €
FEDER/ADEME/CTG	90 %	180 000 €
TOTAL	100 %	200 000 €

Un budget de 32 000 € est prévu en 2022 pour finaliser la phase étude.

- ✓ Lutte contre le gaspillage alimentaire, la phase étude de la lutte est en cours, la faisabilité, la rencontre des acteurs du secteur, étudier toutes les possibilités et les formes que pourra prendre la lutte est la mission du titulaire. Le coût de cette étude s'élève à 46 237,50 € (2021-2022). A l'issue de cette étude, une phase opérationnelle sera déclinée sur 2 ans à compter de 2023 pour un montant global de 53 763 €.

CACL	10 %	20 000 €
FEDER/ADEME/CTG	85 %	85 000 €
TOTAL	100 %	100 000 €

Un budget de 42 000 € est prévu en 2022 pour finaliser la phase étude.

5. Le soutien de la CACL à la dynamique associative du territoire

La CACL est régulièrement sollicitée pour soutenir des actions et des projets associatifs. Dans un souci de cohérence, de transparence et de bonne gestion des fonds publics une procédure d'attribution des subventions a été rédigée.

Les subventions attribuées par la CACL sont destinées à soutenir, favoriser et promouvoir l'initiative des associations intervenant sur l'ensemble du territoire communautaire dans la perspective d'un développement durable, social, économique, environnemental et sociétal.

Ce règlement s'applique à l'ensemble des subventions versées aux associations du territoire de la CACL œuvrant dans le domaine de la valorisation de l'environnement, de la gestion de l'eau potable, de l'assainissement, de l'aménagement du territoire, du développement économique et des transports.

N'entrent pas dans le cadre des subventions :

- ✓ les projets à caractère commercial ;
- ✓ les travaux ou missions de recherche fondamentale.

La CACL sera particulièrement attentive aux éléments suivants :

- ✓ Impact de l'opération en termes de déchets évités ;
- ✓ Proposer si possibles des actions innovantes ;
- ✓ Donner un rôle accru au citoyen et favoriser l'engagement en général ;
- ✓ Mettre en avant une concertation, une dynamique entre plusieurs acteurs ;
- ✓ Illustrer de façon concrète comment l'écologie apporte des solutions permettant de réduire les inégalités ;
- ✓ Mobilisation des différents acteurs en lien avec les compétences de la CACL et en lien avec un service de proximité ;
- ✓ Montrer la recherche d'efficacité optimale (opérationnelle, partenariale, financière, pérennisation).

Les subventions sont ouvertes à toute structure à but non lucratif, en situation financière saine, porteuse d'un projet éligible au sens du règlement.

• Projets éligibles

La demande de subvention devra être déposée au **minimum quatre mois** avant la réalisation du projet. Aucune subvention ne sera versée postérieurement au commencement de réalisation de l'opération et/ou l'action. Une structure ne peut présenter qu'un seul projet par séance d'attribution (4/an). Les projets qui se déroulent à l'étranger sans lien direct avec le territoire de la CACL ne s'inscrivent

pas dans le cadre de l'attribution des subventions. Chaque commission désigne les projets lauréats des projets en lien avec les compétences des services techniques.

Les commissions sont souveraines dans le choix des attributions de subvention et ne sont donc pas tenues de justifier leurs décisions.

- **Attribution des subventions**

La participation financière de la Communauté de l'Agglomération du Centre Littoral sera attribuée selon les critères suivants :

Une enveloppe globale de 70 000 € par an est prévu pour des projets compris en 500 euros et 5 000 euros.

Des subventions d'un montant supérieur pourront être attribuées à titre exceptionnel.

La CACL n'assume pas la totalité du financement d'un projet et peut demander de destiner les fonds à un volet particulier du projet.

Une convention rappelle les obligations réciproques de la structure porteuse du projet lauréat et de la CACL. Elle concerne les conditions de versement de la subvention, de la valorisation du projet et de l'utilisation de l'image de la CACL.